
Nombre de membres**en exercice** : 10**Séance du vendredi 10 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le dix mai l'assemblée régulièrement convoquée le 03 mai 2019, s'est réunie sous la présidence de Pierre RICHIERO.

Présents : 7**Votants** : 9**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Alain JOLY, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, Nicolas GINESTET, David HILAIRE
Représentés : David COWAN, Margaret COWAN**Excuses** :**Absents** : Didier BERNARDI**Secrétaire de séance** : Alain JOLY

Ordre du jour:

- Approbation du procès verbal de la réunion du 12 avril 2019
- Effacement des réseaux : demande de programmation au SDE24
- Bâtiments communaux / projet de construction d'un garage : devis
- Bibliothèque Eymet : accueil périscolaire
- Centre de Loisirs Eymet : accueil extra scolaire
- Elections européennes / scrutin du 26 mai: composition du bureau de vote

- Questions diverses
 - Village fleuri
 - Entretien voies communales : LAMACONNE - PAILLE
 - SMD3 : redevance incitative

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2019

Le compte-rendu de la réunion du 12 Avril 2019 est adopté à l'unanimité.

2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.

Le total du bordereau de recettes n° 08 est de	76 458.76
Le total du bordereau de dépenses n°15 est de	126 910.71

Le solde comptable est de - 50 451.95 euros et le solde de la trésorerie est de 185 978.00 euros.

3. SDE24 : DEMANDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX - DE 2019 019

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer:

- l'éclairage public,
- l'enfouissement des réseaux de télécommunication (génie civil),

à SERRES ET MONTGUYARD

"le Bourg"

Programme FACE B 2019 "FILS NUS < 2.2 KM - Renft. Bourg".

Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence Eclairage Public conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Dans le cas, où la commune de SERRES ET MONTGUYARD ne donnerait pas une suite favorable au projet et ce dans un délai de 3 ans à compter de la présente délibération, la commune s'acquittera de la somme de 700 euros pour frais de dossier.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- **Accepte** le principe de cette opération,
- **Décide** de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

4. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE COMMUNAL : CHOIX DU DEVIS - DE 2019 020

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de construire un garage communal pour le stockage de matériels divers.

L'emplacement choisi se situe contre la salle des fêtes, du côté du parking. La surface moyenne du garage retenue est d'environ 25 m².

Deux devis ont été fournis:

- DUCRAUX PREFABRIQUES pour un montant de 10 436.67 € H.T.
- DOIZON - ETS DURAND BATIPARC pour un montant de 12 916.66 € H.T.

Considérant que le devis de l'entreprise DUCRAUX ne comprend pas certaines prestations comme le terrassement et la dalle de béton,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise ETS DURAND BATIPARC (DOIZON) pour un montant de 12 916.66 € H.T, soit 15 500.00 € TTC.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer ledit devis.

L'entreprise réalisera les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour mener à bien ce projet.

5. CENTRE DE LOISIRS "LA RUCHE" A EYMET: PROJET DE CONVENTION AVEC LES COMMUNES POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - DE 2019 021

Monsieur le Maire donne lecture du bilan 2018 de l'accueil de loisirs "La Ruche" d'Eymet, présenté lors de la réunion du 23 avril 2019.

Il informe que depuis septembre 2018, la compétence de l'accueil péri-scolaire des mercredis a été transférée à la Communauté de communes Portes Sud Périgord. La commune d'Eymet en est le prestataire.

Cependant, la CCPSP n'ayant pas souhaité prendre la compétence extra-scolaire (vacances scolaires), la commune d'Eymet propose aux communes utilisatrices de conventionner et de participer financièrement aux frais de fonctionnement du centre de loisirs.

La participation financière pour chaque commune correspond au nombre d'heures d'accueil des familles multiplié par le coût journalier (16.50 euros).

Pour la commune de Serres et Montguyard, la participation financière, calculée sur la base de fréquentation de l'année 2018, est estimée à 3 172.12 euros, correspondant à 1 538 heures pour 4 familles, soit 192.25 journées d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:

- décide de ne pas conventionner avec la commune d'Eymet pour participer financièrement à l'accueil extrascolaire (vacances) des enfants domiciliés sur sa commune.

6. ELECTIONS EUROPEENNES - SCRUTIN DU 26 MAI : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

ELECTIONS EUROPEENNES – Scrutin du 26 mai 2019

Tenue du bureau de vote

26 Mai 2019	8H00 – 13H00	- ROUSSELY Raymond (8H- 11H00) - HILAIRE David (11H00 – 13H00) - DELCROS Olivier - GINESTET Nicolas
	13H00 – 18H00	- MORTEMOUSQUE Christian - RICHIERO Pierre - JARDIN Dominique

7. QUESTIONS DIVERSES:

- **Démarche villes et villages fleuris:** Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes ont la possibilité de s'inscrire au Concours "Fleurir le Périgord au naturel", initié par le Conseil Départemental de la Dordogne. A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas s'inscrire dans cette démarche.
- **Voirie / entretien des voies communales:** Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des routes qui ne sont pas intercommunales restent à la charge de la commune. Il donne le montant du devis de la SARL LAMACONNE PAILLÉ Eric & Fils, qui s'élève à 1 867.08 euros (3 passages pour 3.82 km de voies communales et 2 passages pour 3.10 km de chemins ruraux). Le conseil municipal accepte le devis.
- **SMD3 : redevance incitative:** La redevance incitative sera mise en place progressivement en Dordogne. Pour le secteur de Portes Sud Périgord, elle est à l'étude par la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance,
Alain JOLY

Le Maire,
Pierre RICHIERO